

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:		RA	RA	RA	CA	RA	P	P	RA	P	CA	CA	CA	REC	RA	RA	RA	IA	IA	CA	RT	
	ZONE:		111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	140	142	185	187	
	TYPE		PIIA																				
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Bifamiliale isolée																						
	Unifamiliale jumelée																						
	Maison mobile																						
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																						
	Bifamiliale jumelée																						
	Condo (4 et moins)																						
	Multifamiliale (4 et moins)																						
Forte densité	Condo (5 et +)																						
	Multifamiliale (5 et +)																						
	Communautaire																						
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Projet intégré																						
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Unifamiliale jumelée																						
	Bifamiliale isolée																						
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Unifamiliale jumelée																						
	Bifamiliale isolée																						
	Projet intégré																						
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																						
	Bifamiliale jumelée																						
	Condo (4 et moins)																						
	Multifamiliale (4 et moins)																						
Forte densité	Condo (5 et +)																						
	Multifamiliale (5 et +)																						
	Communautaire																						
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																						
Gros	Détail - Voisinage																						
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
	Personnel																						
	Finance - Immeuble																						
	Publique - Parapublique																						
	Hébergement - Restauration - Bar																						
	Récréotouristique																						
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																					
	Détail - Voisinage	Détail - Voisinage																					
Détail - Entreposage		Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
Personnel																							
Hébergement - Restauration - Bar																							
Récréotouristique																							
INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																						
Artisanale	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																					
	Légère	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
	Lourde	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
Infrastructure majeure																							
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																						
Artisanale	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																					
	Légère	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
	Lourde	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
AGRICOLE (11.0)	(A)																						
Agriculture																							
Fermette																							
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																						
Exploitation - Forêt																							
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																						
Socioculturelle	Extensif																						
Intensif - Touristique	A																						
	B																						
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																						
Publique	Publique																						
	Culte																						
	Rassemblement																						
	Loisirs																						
	Activité																						
CONSERVATION	(CO)																						
Conservation																							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Stationnement																						
USAGES PROHIBÉS																							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Plan d'implantation et d'intégration architecturale																						

AMENDEMENTS	
<p>NOTES:</p> <p>N1 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES (1) Une zone tampon d'une profondeur minimale de 15 m doit être aménagée et plantée d'arbres à hautes tiges si elle n'est pas déjà boisée. Cette zone tampon doit être aménagée au minimum sur l'ensemble de la partie contiguë. (2) L'architecture des bâtiments devra s'intégrer au milieu naturel, tant par leur hauteur que par un revêtement de choix tel que le bois ou la pierre. Les bâtiments devront être implantés à l'extérieur de la perspective visuelle perceptible des hauteurs du mont Victor-Tremblay (centre touristique <i>Le Valinouët</i>). Les portes de garage des bâtiments devront être situées sur les façades n'étant pas visibles du mont Victor-Tremblay et de l'ensemble des secteurs du village alpin. Un croquis présentant tout projet de construction devra préalablement être autorisé par résolution du conseil avant émission de permis. (3) Usages industriels reliés à l'entretien de la voirie (enlèvement de la neige sur les routes, les ponts, nettoyage des rues et entretien des ponts, routes, rues et tunnels) excluant le transport routier de la neige, le péage, le goudronnage, la construction et la réparation de voirie.</p> <p>N2 - PRÉSENCE D'ÉTANG D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (ZONE DE PROTECTION)</p> <p>N3 - ANCIENNE PRISE D'EAU À PROTÉGER</p> <p>N4 - SEULS LES USAGES ASSOCIÉS À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE</p>	<p>AUTHENTIFICATION:</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION:</p> <p>INSPECTEUR</p> <p>DATE: _____ / _____ / _____</p>

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	REC	RV	RV	RV	RV	RV	REC	CO	CO	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RR	RV	RE
	ZONE:	203	204	206	208	210	215	218	219	220	222	224	226	228	230	231	232	234	
	TYPE	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID	ID
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																		
	Bifamiliale isolée																		
	Unifamiliale jumelée																		
	Maison mobile																		
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																		
	Bifamiliale jumelée																		
	Condo (4 et moins)																		
	Multifamiliale (4 et moins)																		
Forte densité	Condo (5 et +)																		
	Multifamiliale (5 et +)																		
	Communautaire																		
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																		
	Projet intégré																		
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																		
	Unifamiliale jumelée																		
	Bifamiliale isolée																		
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																		
	Unifamiliale jumelée																		
	Bifamiliale isolée																		
	Projet intégré																		
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																		
	Bifamiliale jumelée																		
	Condo (4 et moins)																		
	Multifamiliale (4 et moins)																		
Forte densité	Condo (5 et +)																		
	Multifamiliale (5 et +)																		
	Communautaire																		
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																		
Gros	Détail - Voisinage																		
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
	Personnel																		
	Finance - Immeuble																		
	Publique - Parapublique																		
	Hébergement - Restauration - Bar																		
	Récréotouristique																		
COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																		
Détail - Voisinage	Détail - Voisinage																		
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
	Personnel																		
	Hébergement - Restauration - Bar																		
	Récréotouristique																		
	INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																	
	Artisanale	Artisanale	Avec ent. ext.																
Sans ent. ext.																			
Légère		Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
Lourde		Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
Infrastructure majeure																			
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																		
Artisanale	Artisanale	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
	Légère	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
	Lourde	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
AGRICOLE (11.0)	(A)																		
Agriculture	Agriculture																		
	Fermette																		
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																		
Exploitation - Forêt																			
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																		
Socioculturelle	Socioculturelle																		
	Extensif	A																	
		B																	
Intensif - Touristique																			
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																		
Publique	Publique																		
	Culte																		
	Rassemblement																		
	Loisirs																		
	Activité																		
CONSERVATION	(CO)																		
Conservation																			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																			
USAGES PROHIBÉS																			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																			
	PAE requis																		
AMENDEMENTS																			
NOTES:																			
N1 - COUPE À BLANC INTERDITE																			
N2 - ARTICLES 10.4.2.3 ET 12.6																			
N3 - DANS LES ZONES CONCERNÉES AU MOINS 60% DU PÉRIMÈTRE DU LAC, SUR UNE PROFONDEUR DE 60 MÈTRE DOIT DEMEURER LIBRE D'OCCUPATION																			
N4 - PRÉSENCE D'UNE AIRE DE PROTECTION DE ZONE DE VILLÉGIATURE																			
N5 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE																			
N6 - ESSENTIELLEMENT DANS LE CADRE D'UN USAGE DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE																			
AUTHENTIFICATION:																			
DATE D'ADOPTION:																			
CONFIRMATION:																			
DATE:																			

AUTHENTIFICATION:

GERMAIN GRENON
MAIRE

DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE D'ADOPTION:

6 DÉCEMBRE 2021

CONFIRMATION:

INSPECTEUR

DATE:

____ / ____ / ____

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RV	REC	RV	RV	RR	RV	RV	RV	C	RV	RV	RV	RV	REC	RV	RV	RV	RV
	ZONE:	236	238	240	242	244	246	248	250	252	254	256	258	260	261	262	263	264	265
	TYPE																		
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																		
	Bifamiliale isolée																		
	Unifamiliale jumelée																		
	Maison mobile																		
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																		
	Bifamiliale jumelée																		
	Condo (4 et moins)																		
	Multifamiliale (4 et moins)																		
Forte densité	Condo (5 et +)																		
	Multifamiliale (5 et +)																		
	Communautaire																		
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée	•		•	•		•	•	•		•	•	•	•		•	•	•	•
	Projet intégré											•							
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée						• N3												
	Unifamiliale jumelée																		
	Bifamiliale isolée																		
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																		
	Unifamiliale jumelée																		
	Bifamiliale isolée																		
	Projet intégré																		
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																		
	Bifamiliale jumelée																		
	Condo (4 et moins)																		
	Multifamiliale (4 et moins)																		
Forte densité	Condo (5 et +)																		
	Multifamiliale (5 et +)																		
	Communautaire																		
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																		
Gros	Détail - Voisinage																		
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
	Personnel																		
	Finance - Immeuble																		
	Publique - Parapublique																		
	Hébergement - Restauration - Bar			• N4						• N5									
	Récréotouristique			•						•			•						
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																	
Détail - Voisinage	Détail - Entreposage																		
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																	
		Sans ent. ext.																	
	Personnel																		
	Hébergement - Restauration - Bar																		
	Récréotouristique																		
INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																		
Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																	
	Légère	Avec ent. ext.																	
Légère	Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																	
Lourde	Sans ent. ext.																		
	Infrastructure majeure																		
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																		
Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																	
	Légère	Avec ent. ext.																	
Légère	Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																	
Lourde	Sans ent. ext.																		
	Infrastructure majeure																		
AGRICOLE (11.0)	(A)																		
Agriculture	Fermette																		
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																		
Exploitation - Forêt																			
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																		
Socioculturelle	Extensif																		
	Intensif - Touristique	A																	
		B																	
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																		
Publique	Culte																		
	Rassemblement																		
	Loisirs																		
	Activité																		
CONSERVATION	(CO)																		
Conservation																			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																			
USAGES PROHIBÉS																			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																			
AMENDEMENTS																			
NOTES:																			
N1 - HYDROBASE																			
N2 - PRÉSENCE DU TERRITOIRE D'INTÉRÊT PARTICULIER DE CHUTE AUX GALETS																			
N3 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE																			
N4 - LORSQU'ASSOCIÉ À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET PAE APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ REQUIS UNIQUEMENT																			
N5 - LORSQU'ASSOCIÉ À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉO-TOURISTIQUE																			
AUTHENTIFICATION:																			
DATE D'ADOPTION:																			
CONFIRMATION:																			
DATE:																			

AUTHENTIFICATION: _____
 GERMAIN GRENON MAIRE DANIEL HUDON
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021

CONFIRMATION: _____
 INSPECTEUR

DATE: ____ / ____ / ____

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RE	RV	RV	RV	RV	RV	RV	
	ZONE:	266	267	268	269	271	272	273	276	277	280	281	282	283	284	286	287	288	290		
	TYPE																				
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Maison mobile																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3 (RV)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●	●N3	●N3	●N3		●N3							
	Projet intégré																				
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4 (RR)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2 (RA)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0) (C)																					
	Gros																				
	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Finance - Immeuble																				
	Publique - Parapublique																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Récréotouristique																				
	COMMERCIALE ALPIN (7.0) (CA)																				
	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Récréotouristique																				
INDUSTRIELLE (8.0) (I)																					
	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Lourde	Avec ent. ext.																			
Infrastructure majeure	Sans ent. ext.																				
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0) (IA)																					
	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
Lourde	Avec ent. ext.																				
	Sans ent. ext.																				
AGRICOLE (11.0) (A)																					
	Agriculture																				
	Fermette																				
FORESTIÈRE (11.0) (F)																					
	Exploitation - Forêt																				
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0) (RC)																					
	Socioculturelle																				
	Extensif																				
	Intensif	A																			
B																					
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE (IC)																					
	Publique																				
	Culte																				
	Rassemblement																				
	Loisirs																				
	Activité																				
CONSERVATION (CO)																					
	Conservation																				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																					
USAGES PROHIBÉS																					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		●N1		●N4		●N4	●N4												●N2		
		PAE requis																			
AMENDEMENTS																					
NOTES:																					
<p>N1 - CONDOS AUTORISÉS POUR BÂTIMENTS EXISTANTS; AJOUT DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS PROHIBÉ.</p> <p>N2 - MAXIMUM DEUX (2) EMPLACEMENTS</p> <p>N3 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE</p> <p>N4 - PRÉSENCE D'UNE AIRE DE PROTECTION DE ZONE DE VILLÉGIATURE</p>										<p>AUTHENTIFICATION</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION:</p> <p>INSPECTEUR</p> <p>DATE: _____ / _____ / _____</p>											

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RV	RV	RV	RV	C	RV	RR	A	A	AF	AF										
	ZONE:	292	294	295	296	297	298	299	322	323	324	325										
	TYPE	ID							Via	Dev												
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0) (RU)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																					
	Bifamiliale isolée																					
	Unifamiliale jumelée																					
	Maison mobile																					
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																					
	Bifamiliale jumelée																					
	Condo (4 et moins)																					
Forte densité	Multifamiliale (4 et moins)																					
	Condo (5 et +)																					
	Multifamiliale (5 et +)																					
	Communautaire																					
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3 (RV)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée			•	•	•	•	•														
	Projet intégré																					
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4 (RR)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée		•						• N7	•	•	• N7	• N7									
	Unifamiliale jumelée									• 20	• 20											
	Bifamiliale isolée									• 20 N2	• 20 N2											
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2 (RA)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																					
	Unifamiliale jumelée																					
	Bifamiliale isolée																					
	Projet intégré																					
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																					
	Bifamiliale jumelée																					
	Condo (4 et moins)																					
Forte densité	Multifamiliale (4 et moins)																					
	Condo (5 et +)																					
	Multifamiliale (5 et +)																					
	Communautaire																					
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0) (C)																						
	Gros																					
	Détail - Voisinage																					
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																				
		Sans ent. ext.																				
	Personnel																					
	Finance - Immeuble																					
	Publique - Parapublique																					
	Hébergement - Restauration - Bar								• N8													
	Récréotouristique								•													
	COMMERCIALE ALPIN (7.0) (CA)																					
	Détail - Voisinage																					
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																				
		Sans ent. ext.																				
	Personnel																					
	Hébergement - Restauration - Bar																					
	Récréotouristique																					
	INDUSTRIELLE (8.0) (I)																					
		Artisanale	Avec ent. ext.																			
			Sans ent. ext.																			
		Légère	Avec ent. ext.																			
Sans ent. ext.																						
Lourde		Avec ent. ext.																				
Infrastructure majeure	Sans ent. ext.																					
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0) (IA)																						
	Artisanale	Avec ent. ext.																				
		Sans ent. ext.																				
	Légère	Avec ent. ext.																				
		Sans ent. ext.																				
	Lourde	Avec ent. ext.																				
	Sans ent. ext.																					
AGRICOLE (11.0) (A)																						
	Agriculture									•												
	Fermette superficie min. 1,0 ha											•	•									
FORESTIÈRE (11.0) (F)																						
	Exploitation - Forêt												•	•								
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0) (RC)																						
	Socioculturelle																					
	Extensif																					
	Intensif - Touristique	A																				
B																						
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE (IC)																						
	Publique																					
	Culte																					
	Rassemblement																					
	Loisirs																					
	Activité																					
CONSERVATION (CO)																						
	Conservation																					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ Industriels /récréation et loisirs																						
USAGES PROHIBÉS																						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES •N5 •N6 •N1/2 •N3 •N9																						
AMENDEMENTS																						
NOTES:																						
N1 - LAC DES ELFES - RÉSERVE NATURELLE																						
N2 - RÈGLEMENT #385 (Revoir règlement Chiens)																						
N3 - UNE BANDE BOISÉE (ZONE TAMPON) DE 20 MÈTRES DEVRA ÊTRE PRÉSERVÉE À L'ÉTAT NATUREL DANS LA PARCELLE DE LA ZONE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE # RR-299																						
N4 - INDUSTRIES EXTRACTIVES AUTORISÉES																						
N5 - PARTIELLEMENT EN ILÔT DÉSTRUCTURÉ																						
N6 - AIRE DE PROTECTION D'UN CAPTAGE D'EAU POTABLE																						
N7 - EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC ENTRETENU À L'ANNÉE																						
N8 - LORSQU'ASSOCIÉ À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉO-TOURISTIQUE																						
N9 - LORSQU'UN CHIFFRE 5, 10 OU 20 APPARAÎT DANS LE CAS DE LA CLASSE RÉSIDENNELLE RURALE, IL RÉFÈRE À LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE POUR EXERCER CET USAGE.																						
AUTHENTIFICATION:										_____ GERMAIN GRENON MAIRE												
DATE D'ADOPTION:										6 DÉCEMBRE 2021												
CONFIRMATION:										_____ INSPECTEUR												
DATE:										____ / ____ / ____												

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	AF	AF	RU	RU	RU	RU	RU	P	RU	RU	RU	RU	RU	RU	RU	RU	P	RU	
	ZONE:	410	411	415	416	417	419	421	423	425	426	427	428	429	431	433	435	437	439	441
	TYPE	PAE																		
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																			
Faible densité	Unifamiliale isolée			•	•			•				•	•	•	•		•	•	•	•
	Bifamiliale isolée				•							•		•		•	•	•		•
	Unifamiliale jumelée			•	•							•		•	•	•	•	•		•
	Maison mobile																			
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																			
	Bifamiliale jumelée																			
	Condo (4 et moins)								•											
	Multifamiliale (4 et moins)								•										•	
Forte densité	Condo (5 et +)																			
	Multifamiliale (5 et +)																			
	Communautaire																			
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																			
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Projet intégré																			
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																			
Faible densité	Unifamiliale isolée	•N4	•N4				•													
	Unifamiliale jumelée						•													
	Bifamiliale isolée						•													
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																			
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Unifamiliale jumelée																			
	Bifamiliale isolée																			
	Projet intégré																			
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																			
	Bifamiliale jumelée																			
	Condo (4 et moins)																			
	Multifamiliale (4 et moins)																			
Forte densité	Condo (5 et +)																			
	Multifamiliale (5 et +)																			
	Communautaire																			
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																			
	Gros						•													
	Détail - Voisinage						•										•	•		
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.						•												
		Sans ent. ext.																		
	Personnel						•										•	•		
	Finance - Immeuble																	•	•	•
	Publique - Parapublique																	•	•	•
	Hébergement - Restauration - Bar																	•	•	
	Récréotouristique																			
COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																			
	Détail - Voisinage																			
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Personnel																			
	Hébergement - Restauration - Bar																			
	Récréotouristique																			
INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																			
	Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Légère	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
Infrastructure majeure																				
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																			
	Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Légère	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
AGRICOLE (11.0)	(AG)																			
	Agriculture	•	•																	
	Fermette superficie min. 1,0 ha																			
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																			
	Exploitation - Forêt	•	•																	
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																			
	Socioculturelle											•								
	Extensif											•								
	Intensif - Touristique	A											•	N5						
B													•	N5						
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																			
	Publique																	•		•
	Culte																			
	Rassemblement																			•
	Loisirs																			•
	Activité																			
CONSERVATION	(CO)																			
	Conservation																			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																				
USAGES PROHIBÉS																				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										•	N1	•	N2	•	N2					
	PAE requis																			
	Zone de réserve																			
AMENDEMENTS																				
NOTES:																				
N1 - UTILITÉS PUBLIQUES																				
N2 - SEULES LES COUPES DE JARDINAGE SONT AUTORISÉS																				
N3 - LA ZONE NE PEUT ÊTRE DÉVELOPPÉE AVANT QUE 50% DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE PRIORITAIRE CONTIGUË N'AIT ÉTÉ DÉVELOPPÉE																				
N4 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE																				
AUTHENTIFICATION:																				
		GERMAIN GRENON MAIRE									DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL									
DATE D'ADOPTION:		6 DÉCEMBRE 2021																		
CONFIRMATION:																				
		INSPECTEUR																		
DATE:		____ / ____ / ____																		

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RU	P	RU	C	CO	C	RU	RU	RU	RU	P	RU	RU							
	ZONE:	443	445	447	449	450	451	453	455	457	459	461	463	465	467	469	471	473	475	477	479
	TYPE	RES																RES			
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)																					
(RU)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée	•		•	•	•	•	•	•	•			•	•	•	•	•	•N4		•	
	Bifamiliale isolée	•		•	•	•	•			•											
	Unifamiliale jumelée	•		•	•	•	•			•	•			•	•	•	•	•N4		•	•
	Maison mobile									•											
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)	•		•																	
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3																					
(RV)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4																					
(RR)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2																					
(RA)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)																					
(C)																					
Gros	Détail - Voisinage		•										•								
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.												•							
		Sans ent. ext.												•							
	Personnel		•										•								
	Finance - Immeuble		•																		
	Publique - Parapublique		•																		
	Hébergement - Restauration - Bar												•					•			
	Recréotouristique																				
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)																				
(CA)																					
Détail - Voisinage	Détail - Entreposage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Recréotouristique																				
INDUSTRIELLE (8.0)																					
(I)																					
Artisanale	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Lourde	Avec ent. ext.																			
Infrastructure majeure	Sans ent. ext.																				
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)																					
(IA)																					
Artisanale	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
Légère	Sans ent. ext.																				
	Lourde	Avec ent. ext.																			
Lourde	Sans ent. ext.																				
	AGRICOLE (11.0)																				
(A)																					
Agriculture	Agriculture																				
	Fermette																				
FORESTIÈRE (11.0)																					
(F)																					
Exploitation - Forêt																					• N3
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)																					
(RC)																					
Socioculturelle	Socioculturelle																				
		Extensif																			
	Intensif - Touristique																				
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE																					
(IC)																					
Publique	Publique		•																		
	Culte		•																		
	Rassemblement		•																		
	Loisirs		•																		
	Activité		•																		
CONSERVATION																					
(CO)																					
Conservation																					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																					
USAGES PROHIBÉS																					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																					
PAE requis																					
AMENDEMENTS																					
NOTES:																					
<p>N1 - ARTICLE 6.5.4</p> <p>N2 - UTILITÉS PUBLIQUES : ÉTANG D'ÉPURATION VOIR AUSSI ZONE DE PROTECTION.</p> <p>N3 - SEULES LES COUPES DE JARDINAGE SONT AUTORISÉS</p> <p>N4 - LA ZONE NE PEUT ÊTRE DÉVELOPPÉE AVANT QUE 50% DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE PRIORITAIRE CONTIGUË N'AIT ÉTÉ DÉVELOPPÉE.</p>											<p>AUTHENTIFICATION:</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION:</p> <p>INSPECTEUR</p> <p>DATE: _____ / _____ / _____</p>										

